



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Assemblée des délégués du jeudi 17 novembre 2022 à 20h00 au Restaurant de la Croix fédérale, à Le Crêt

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par M. le Président
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2022
4. Budgets 2023
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Approbation
5. Nouveaux statuts de l'Association des communes de la Veveyse : adoption
6. Election du/de la Président.e de l'Assemblée des délégués
7. Election du/de la secrétaire de l'Assemblée des délégués
8. Election du/de la Président.e de la Conférence des syndicats
9. Présentation de l'organisation de l'ACV
10. RGV : information
11. Office du tourisme régional : information
12. Divers

1. Ouverture de l'Assemblée par M. le Président

M. le Président ouvre cette assemblée à 20h00 et procède aux salutations d'usage. Il remercie la commune de La Verrerie pour l'accueil. Il annonce la présence des représentants de la presse pour Le Messager et la Liberté.

Les personnes suivantes sont excusées :

- Stéphane Dorthe, Eliot Savoy, Françoise Jolivet, Rahel Preisig, Lionel Guignard, Carole Cordey, Jean Gillard, Annelore Kleijer, Daniel Figini, Nicole Tille, Thierry Vial, Frédéric Deillon, Gaétan Emonet, François Genoud – député, Laura Corpataux

Toutes les communes sont représentées. Total des voix 38, majorité à 20 voix.

La parole est transmise à Marc Fahrni, syndic qui souhaite la bienvenue à Le Crêt et qui aura le plaisir d'offrir le verre de l'amitié et une petite agape à l'issue de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

2. Nomination des scrutateurs

Jean-Bernard Jaquet (La Verrerie) et Pierre-Alain Perroud (Attalens) sont nommés scrutateurs pour la soirée.



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

3. Procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2022 : approbation

Le procès-verbal a été transmis aux délégués avec la convocation.

Aucune remarque n'est signalée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Budgets 2023

4.1 Présentation

M. le Président procède à la présentation des points clés.

- 20 000 francs pour la rétribution des membres des commission de l'ACV : 180 vacations pour les 6 commission x 5 séances
- 10 000 francs pour la rétribution des membres du bureau et de la Conférence des syndicats : 16 séances
- 484 000 francs pour les charges salariales et sociales (3,8 EPT)
- 20 000 francs pour l'achat de mobilier (3 postes supplémentaires)
- 5000 francs pour l'achat de matériel informatique (2 collaborateurs)
- 9200 francs pour les licences Wedo et Crésus
- 50 000 francs pour des honoraires pour assistance juridique dont 40 000 francs de produit pour les prestations refacturées
- 28 000 francs pour les loyers
- Les prestations pour la gestion comptable et administrative devraient rapporter 61 000 francs (comptoir de la Veveyse, AJV, PVV et le Chat botté)
- Le financement de l'avant-projet « Maison des Amériques » à hauteur de 30 000 francs sera prélevé sur la réserve de dissolution de la RGV
- 10 000 francs pour le soutien aux manifestations du district (Tour de Romandie et Giron des jeunes à Tatroz) et prélevés sur la réserve affectée
- 5000 francs chacun pour Primokiz et Senior+
- 310 000 francs pour le financement de l'Office du tourisme régional

Pour équilibrer le budget une contribution aux communes a été demandée pour un montant de 1 505 500 francs. Le détail est présenté aux délégués.

Côté investissement, le projet du Plan Directeur Régional a simplement été reporté pour 160 000 francs.

Questions

Roland Mesot demande à quoi correspond le montant de 30 000 francs pour le projet « Maison des Amériques ». **M. le Président** répond qu'il s'agit de l'étude de faisabilité et de viabilité qui rentre parfaitement dans cette pré-étude.

4.2 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à **M. Cédric Borer**, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport.

Questions

Aucune



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

4.4 Approbation

Votation à main levée

Les budgets 2023 sont approuvés à l'unanimité.

5. Nouveaux statuts de l'Association des communes de la Veveyse : adoption

M. le Président relève quelques points importants dans l'adaptation des statuts :

- Le siège de l'ACV est dans le district de la Veveyse
- L'ACV a pour but de proposer les adaptations et les modifications des critères et autres facteurs nécessaires à l'établissement de la clé de répartition financière du district. Ceci comble un vide juridique.
- Des compétences supplémentaires sont données dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions en assumant la fonction de communauté régionale.
- L'ACV assumera également la fonction de communauté régionale de transport
- Sans toucher aux compétences communales, la région peut décider des conditions de déploiement de la politique sur les structures d'accueil extrafamilial de jour ou pour les seniors.
- Conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur le tourisme, la région est l'organe compétent pour définir les priorités et les moyens alloués.
- Le développement durable devient un maillon des procédures décisionnelles.
- M. le Préfet est membre de l'Assemblée des délégués et la préside.
- La création des 6 commissions de l'ACV
- L'ACV reprend les activités « Veveyse » de la RGV

Questions

Roland Mesot souhaite intervenir au nom de la commune de Châtel-St-Denis qui salue tout le travail accompli. Les membres du conseil communal émettent tout de même une remarque générale concernant l'organigramme et le processus d'information. Il est important que les informations arrivent assez vite dans les conseils. **M. le Président** répond que l'adaptation des statuts permet une transparence et donne les moyens à l'ACV pour mener les projets à terme. Les commissions proposeront des budgets, la commission financière les consolidera et donnera son avis. L'ACV améliorera le flux d'information en mettant des ressources professionnelles supplémentaires. Il n'a aucun doute que l'information remontera facilement au niveau des dirigeants ACV et politiques. Les infrastructures et les conséquences financières seront planifiées.

Marc Fahrni acquiesce sur l'information qui est très importante. Des procès-verbaux seront établis dans les différentes commissions. De même que ceux de l'organe exécutif qui arrivent dans les administrations. Les syndicats ont aussi un rôle important à jouer dans l'information.

Roland Mesot relève aussi, à l'article 3 let j que l'ACV a pour but de fournir aux communes membres ainsi qu'aux associations et institutions du district des prestations dans le domaine de l'administration générale, de la comptabilité, juridique et informatique. Dans la fourniture, peuvent intervenir les mandats de prestations. **M. le Président** répond que l'ACV s'est donné les moyens si des besoins nouveaux créeraient des opportunités. **M. le Préfet** relève que la RGV fonctionnait comme cela. Il n'entre pas dans le détail mais donne l'exemple pour le montant dévolu à un service juridique. La question se posera si un engagement est nécessaire ou de donner un mandat. **Roland Mesot** relève que certaines communes sont bien dotées avec des moyens à disposition. Il suggère de conclure des mandats dans un premier temps pour les communes demanderesse et ainsi ne pas payer à double.



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Votation à main levée

Les nouveaux statuts de l'Association des communes de la Veveyse sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président remercie sincèrement tous les acteurs qui ont contribué à sa rédaction avec une mention spéciale pour Joseph Aeby.

6. Election du/de la Président.e de l'Assemblée des délégués

L'article 7 al 6 des nouveaux statuts stipule que le Préfet est membre de l'Assemblée des délégués et la préside. De ce fait, **M. le Président** annonce qu'il préside sa dernière AD.

M. le Préfet est élu par applaudissement.

Ce dernier remercie tout le monde pour la confiance et précise qu'il ne cherche pas du travail. Une réflexion a été faite par rapport à cet aspect-là. L'idée est que le préfet doit être le plus présent possible mais pas forcément assumer la présidence de tous les organes. Il pense que l'option est intéressante car le préfet peut dans ce cas partager le pouvoir et jouer un rôle de coordinateur.

Il est évident pour M. le Président que le préfet préside cette AD. Il n'a en aucun cas été chassé.

7. Election du/de la secrétaire de l'Assemblée des délégués

La Conférence des syndicats propose Mme Joëlle Ducotterd, future responsable administrative de l'ACV au 1^{er} janvier 2023 pour assurer le secrétariat de l'Assemblée des délégués. M. le Président demande s'il y a d'autre proposition. Ceci n'étant pas le cas, Mme Ducotterd est élue par applaudissement.

M. le Président lui souhaite la bienvenue à l'ACV, remercie Nathalie Fragnière pour l'étroite collaboration et lui offre un petit présent.

8. Election du/de la Président.e de la Conférence des syndicats

À la suite de la démission de M. Gérard Buchs pour le 31 décembre 2022. La Conférence des syndicats propose d'élire M. Charles Ducrot en tant que nouveau président à partir du 1^{er} janvier 2023. M. le Président demande s'il y a d'autre proposition. Ceci n'étant pas le cas, M. Ducrot est élu par acclamation.

M. le Président remercie Gérard Buchs pour son immense dévouement durant toutes ces années et souhaite plein succès à Charles Ducrot.

9. Présentation de l'organisation de l'ACV

M. le Président passe en revue la composition des organes et commissions au 1^{er} janvier 2023. Il rappelle aussi que l'ACV sera dirigée par M. André Droux. Il est malheureusement excusé pour cette assemblée.



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Organe :	Assemblée des délégués <i>Pouvoir législatif</i>	Commission financière <i>Obligation légale</i>	Conférence des syndicats <i>Pouvoir exécutif</i>	Bureau de la Conférence des syndics	Direction de l'ACV <i>Force opérationnelle</i>
Présidence :	François Genoud	Nicole Tille	Charles Ducrot	Charles Ducrot	Manager régional
Membres :	Pierre-Alain Perroud, vp	Bruno Fischetti Cédric Borer	Anne-Lyse Menoud, vp	Anne-Lyse Menoud Jean-Claude Bongard François Genoud André Droux	André Droux Joëlle Ducotterd Nathalie Fragnière Laurent Vuichard

Commission :	Commission Administration, Finances et RH		Commission Tourisme		Commission Aménagement et Mobilité	
Composition :	Syndic-que président-e Deux conseillers communaux Le Manager régional La Responsable de l'Administration		Syndic-que président-e Deux conseillers communaux Le Préfet Le Manager régional Présidente de l'OT Directeur de l'OT		Syndic-que président-e Deux conseillers communaux La Préfecture Le Manager régional Le Responsable ACT-T* Un représentant du ST CSD & ATT	
Présidence :	Charles Ducrot		Gérard Buchs		Savio Michellod	
Membres :	Christine Varone	Rolf Scheuner	Marie-Claude Ruffieux	François Genoud	Jean-Bernard Jaquet	Roland Mesot
	André Droux	Joëlle Ducotterd	Chantal Honegger	André Droux	François Genoud	Pascal Genoud
			Laurent Vuichard		Cédric Emonet	<i>*sera désigné</i>
					André Droux	

Commission :	Commission Infrastructures et Technique		Commission Culture et Sports		Commission des générations	
Composition :	Deux syndicats (présidence) Deux conseillers communaux La Lt de préfet Le Responsable ACT-T* Un représentant du ST CSD Un représentant de l'ASSCOV Un représentant du RSVV		Syndic-que président-e Trois conseillers communaux Le Directeur de l'OT Un représentant de La BPV Un représentant de Cultur@iles La Responsable Administration		Syndic-que président-e Deux conseillers communaux Le Manager régional Un représentant des Aînés Un représentant de l'AJV Un représentant Petite Enfance*	
Présidence :	Marc Fahrni et Stéphane Dorthé		Noémie Berthoud		Laurent Menoud	
Membres :	Daniel Maillard	Jérôme Jourdan	Sabine Comisetti	Nicole Tille	Daniel Figini	Claudia Dougoud
	Laura Corpataux	Pascal Genoud	Georges-Henri Débois	Laurent Vuichard	André Droux	Savio Michellod
	Eric Berthoud	Jérémy Vienne	Chantal Genoud-Brühlhart	Aurélien Espinasse	Michel Currat (?)	<i>*sera désigné</i>
		<i>*sera désigné</i>				

10. RGV : information

La parole est donnée à **M. le Préfet** pour ce point.

Le 10 novembre dernier a eu lieu l'AD de dissolution de la RGV. Il souhaite néanmoins insister sur quelques points principaux.

Des conséquences directes se ressentiront sur le district et la région. L'organisation est claire, il s'agit maintenant d'entrer dans le vif du sujet et l'ACV devra assumer ces prérogatives.

L'ACV a le plaisir d'accueillir Mme Joëlle Ducotterd pour le poste de responsable administrative. Pour ce qu'il advient des autres collaboratrices, Mme Casalderrey travaillera pour l'AGR (Association Glâne région), l'apprentie Mme Santos terminera sa dernière année à la Préfecture de la Glâne. Mme Besomi a donné sa démission pour fin novembre et le directeur M. Aeby va prendre une retraite bien méritée.

Les mandats veveysans seront intégralement repris à l'ACV sous la direction de Joëlle Ducotterd.

Les dispositions financières seront réparties et cette somme reviendra à l'ACV suite à une décision unanime de la Conférence des syndicats.



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Il profite de l'occasion pour remercier Joseph Aeby pour toute la contribution apportée à la création de l'ACV.

11. Office du tourisme régional : information

La parole est donnée à **Joseph Aeby** qui donne quelques informations en lien avec le financement du tourisme et la transition entre la RGV et l'ACV.

Depuis 2005, toutes les communes participent au financement du tourisme. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2022, elle traite toutes les communes de la même manière. Ces dernières contribuent au développement touristique au travers des régions. Les taxes de séjours sont uniformisées au 1^{er} janvier 2023. Les attributions de la nouvelle loi reposent sur la mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles et sur l'organisation ou le soutien de l'animation, des événements et manifestations. Il précise tout de même de ne pas confondre tourisme et vie locale.

Jusqu'à cette année, les communes de la Glâne et de la Veveyse, sur la base de la clé dédié au tourisme, versaient à la RGV leur contribution. Celle-ci était par la suite divisée 2. La Veveyse disposait donc d'un peu de la manne de la Glâne. Dès le 1^{er} janvier 2023, les communes de la région touristique vont contribuer directement à l'ACV qui a conclu un mandat de prestations avec l'OTR. Cela nécessite encore une reconnaissance de l'UFT de la Région touristique de la Veveyse.

Mme Chantal Honegger intervient et précise que les nouveaux statuts ont été acceptés par l'UFT tout récemment et donc la Région Veveyse est accréditée à l'UFT.

12. Divers

Place aux émouvants remerciements :

- Gérard Buchs remercie Marc Fahrni pour son mandat au bureau de la Conférence des syndicats.
- Anne-Lyse Menoud remercie Rolf Scheuner pour son mandat à la présidence de l'Association.
- Marc Fahrni remercie Gérard Buchs pour son mandat à la gouvernance de la Conférence des syndicats.

Gérard Buchs remercie également tout le monde pour la confiance accordée et pour la collaboration. Il lui semblait opportun, avec la nouvelle ACV, de quitter sa fonction au 1^{er} janvier 2023. Il souhaite bon vent à l'ACV, aux communes et au district de la Veveyse.

M. le Président donne la parole à M. Pierre Oberson, secrétaire général du Groupe E pour une présentation et donner des pistes d'actions durant cette période d'incertitude en matière d'approvisionnement en énergie.

Nathalie Fragnière
Secrétaire

Rolf Scheuner
Président

Châtel-St-Denis, 1^{er} décembre 2022